

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 143 (2013)

**Artikel:** Les monuments dans l'église : un sens à la dérive  
**Autor:** Christen, Alessio / Gaillard, Adrien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-835776>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les monuments dans l'église: un sens à la dérive

Alessio Christen, Adrien Gaillard

Si le cimetière évolue de l'Ancien Régime à nos jours, tant dans son acception que du point de vue de son dispositif, la topographie monumentale funéraire s'avère encore bien plus chamboulée. Philippe Ariès mettait déjà en évidence une persistance dans l'usage de l'église comme nécropole aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, à travers des exemples aussi bien catholiques que protestants<sup>1</sup>. La connaissance de certains sols d'églises tapissés de dalles se base sur des cas relativement rares, épargnés par les politiques d'hygiénisme de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis tributaires d'une conservation contemporaine exceptionnelle. Alors que de tels groupements sont connus en terres catholiques suisses, comme à Saint-Germain de Porrentruy, à l'abbaye de la Maigrauge ou encore à Saint-Nicolas de Fribourg, on n'en connaît que peu d'exemples massés de manière aussi importante en terres valdo-bernoises<sup>2</sup>. Le premier geste de l'inventaire vaudois a été par conséquent de localiser un corpus et d'investiguer sur sa répartition topographique avec le souci permanent d'un emplacement d'origine, en prenant en considération une conservation forcément fragmentaire.

Malgré son étymologie, le «monument» ne doit pas uniquement être envisagé dans sa vocation référentielle au défunt: il s'inscrit avant tout dans un espace de manière interactive. Sans pouvoir aboutir à une description exhaustive de l'organisation topographique et conséquemment symbolique des monuments à l'origine de leur implantation, il convient avant tout de se cantonner à la présentation de certains cas vaudois qui illustrent les vicissitudes de ce qui devait constituer des groupements funéraires. Cette enquête permet de se sensibiliser à un changement

de paradigme: c'est-à-dire au passage d'une familiarité aux monuments réunis *in ecclesia*, à une perte de repères conditionnée par de nombreux enjeux de conservation et de restauration, bien souvent triviaux. Une topographie aujourd'hui «chamboulée» nous invite à esquisser le sens historique de l'emplacement actuel des monuments, avant d'interroger en creux celui de leur implantation et organisation originelles.

A ce titre, les restaurations des temples au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont le fruit d'une collaboration complexe entre la paroisse, les commissions techniques et les commissions de restauration, les architectes et l'archéologue cantonal. Ces derniers ne bénéficient jusqu'en 1973 que de moyens dérisoires en l'absence de services étatiques de protection du patrimoine. La question de la conservation des monuments se mesure à l'aune d'enjeux tels que la mise en valeur des espaces religieux, le regain d'intérêt pour l'histoire – avec son lot de critères d'inclusion et d'exclusion –, et les solutions pratiques et esthétiques dépendantes de la vie paroissienne et du budget alloué à la restauration. Le monument funéraire moderne est bien souvent traité marginalement après l'architecture, la peinture et les campagnes de fouilles – avec une préférence pour la production d'avant la Réforme<sup>3</sup>. Par conséquent, les décisions qui président au déplacement et à la conservation de l'objet funéraire sont la majeure partie du temps réglées en cours de restauration. Elles relèvent ainsi de résolutions plus ponctuelles que programmées.

3. Il n'est pas question de juger ici cette mécompréhension des enjeux symboliques propres au monument funéraire de l'Ancien Régime. Néanmoins, il nous est permis d'y voir une assimilation conceptuelle de ce dernier à la production contemporaine dérivée qui pourtant ne se concentre plus dans l'église mais principalement dans le cimetière et répond ainsi à des questions topographiques très différentes; voir notamment Ariès 1977, pp. 270-271. Par ailleurs, les acteurs de la conservation patrimoniale n'ont sans doute marqué que peu d'intérêt pour le souvenir du patriciat bernois.

1. Ariès 1977, pp. 55-56.

2. Sur cette question voir Ribeiro, Lüthi 2010, pp. 20-27; Gemmingen 2010, pp. 319-334. A Saint-Martin de Vevey, alors que le droit de sépulture ne fut plus donné dès 1782, le sol était encombré de tombes d'où émanait des odeurs jugées «nocives»; Recordon 1970, pp. 84-85. Pour les vicissitudes du patrimoine funéraire, voir l'exemple type de la cathédrale de Lausanne: Huguenin 2006b, pp. 41-56.

## L'objet funéraire en marge du programme de restauration

Le monument plaqué ou adossé pose un certain nombre de problèmes lorsqu'il est placé dans le chœur et qu'il accède à une visibilité de premier ordre dans l'église. Le cas du monument de Henrichetta Margarita von Wattenwyl († 1785) à l'église d'Aigle en fournit un bon exemple. Alors qu'il occupait à l'origine le fond du chœur, il sera déplacé et encastré contre la paroi nord de la sacristie au cours des restaurations menées pour le classement de l'édifice à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La commission d'expertise des travaux est alors chapeautée par l'archéologue cantonal Albert Naef et composée également d'un peintre, d'un architecte et du pasteur de la paroisse. A la séance du 15 septembre 1899, on prévoit l'achèvement d'une peinture décorative originale bien que basée sur des échantillons archéologiques. Dès lors, «la Commission constate combien [le monument Wattenwyl], placé au fond du chœur et qui est tout à fait laid par lui-même, fait un effet déplorable entouré de la nouvelle décoration peinte». Suite au constat du pasteur, la commission décide de déplacer le monument selon des critères esthétiques, bien que ceux-ci se fondent en partie sur une décoration contemporaine<sup>4</sup>. Le monument dérange car il résiste à la tendance programmatique de la restauration du chœur qui révère le plus ancien, que ce soient les vestiges de polychromie sous le badigeon – dont paradoxalement certains s'avèrent bernois – ou les tombeaux de type «burgonde», ainsi que les anciennes fondations de l'église romane antérieure. Double ironie du sort puisque le monument commémore une personnalité de l'une des plus puissantes familles patriciennes et qu'il est de surcroît probablement dû à l'atelier Doret à Vevey<sup>5</sup>. Il faudra attendre un incident en 1940 pour que l'objet soit «réhabilité». Alors qu'un ouvrier abîme le monument en installant le chauffage, l'archéologue cantonal et architecte Louis Bosset rapporte son mécontentement au syndic d'Aigle. De surcroît, il exige un blâme auprès du Département de l'instruction publique et des cultes, qualifiant l'accident de mépris pour «une œuvre d'art», pour «un vestige du passé». Il déplore au passage la conduite des travaux laissée aux soins d'une entreprise quelconque plutôt qu'à ceux d'un architecte avisé<sup>6</sup>. Cette anecdote illustre la mise en place progressive d'une conservation experte qui

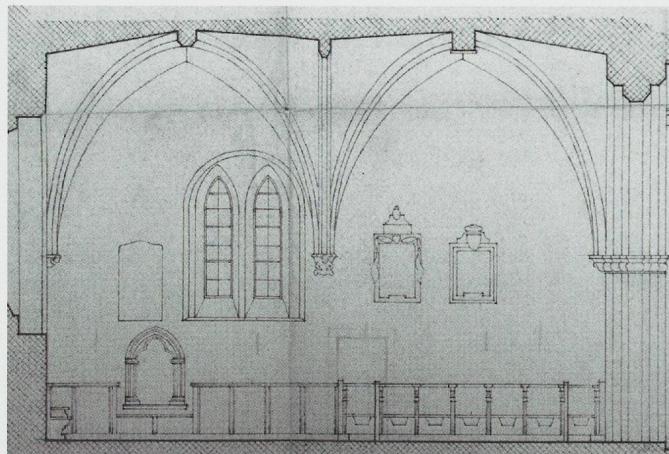


Fig. 29. Aubonne, église réformée, relevé du mur sud du chœur, avec les monuments de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle encore en place, 1932 (ACV).

cherche à se départir de solutions pratiques dépendantes des communes et des paroisses.

D'une manière générale, en raison de leur visibilité, les monuments plaqués sont la plupart du temps déplacés à l'intérieur de l'église. A Aubonne, les monuments de Beat Rodolphe von Tavel († 1794) et de Georges-Emmanuel de Werdt († 1783), fixés à la paroi sud du chœur (fig. 29), sont mis à l'écart dans la chapelle sud du temple durant la restauration de 1939 menée par Frédéric Gilliard<sup>7</sup>. Encore recouverts de panneaux il y a peu, leur déplacement a pu s'expliquer pour les mêmes raisons pratiques et esthétiques, alors même que les restaurateurs, les monuments ne sont pas les éléments d'un ensemble décoratif et symbolique organisé et ils n'ont donc pas à être intégrés outre mesure dans le programme de restauration<sup>8</sup>.

cantonal au Département de l'instruction publique et des cultes, 29 novembre 1940.

7. Un relevé d'août en 1932 (ici publié) les donne à voir encore dans la première travée du chœur (ACV, AMH A 5/5, Aubonne 17, fiche 2, église d'Aubonne, relevé de l'état actuel, coupe longitudinale, face sud, Lausanne, août 1932, signé Frédéric Gilliard). Voir aussi ACV, P Gilliard (Frédéric) 6: il ne reste alors au fond du chœur que les monuments plaqués d'Anna Rosa Steiger († 1738) et d'Abraham Duquesne († 1688).

8. A Crassier encore, le monument Jean-Louis de Portes († 1739) est également déplacé en raison d'une impression esthétique anhistorique: ACV, AMH A 48/3, lettre de l'architecte Roger Paréaz, 19 juillet 1952.

## Présence, réception et restauration du monument plaqué

Dans d'autres cas, le caractère immeuble des monuments funéraires, encastrés et probablement maintenus par des pitons, rend tout déplacement difficile. Leur réception et leur conservation dépendent alors de la valeur que leur accordent les acteurs de la restauration de l'édifice. Au temple d'Orbe, la cohabitation entre le buste commémoratif de Pierre Viret réalisé en 1874 par Adélaïde Maraini et un monument plaqué de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, offre un contraste saisissant qui jouera en défaveur du tombeau, par ailleurs anonyme. Pour cause, l'intérêt porté à l'objet funéraire passe bien souvent par sa seule vocation à se référer au défunt. Lors des restaurations, dès 1933, le monument Viret, qu'il est question de mettre en valeur, est déplacé devant le plus ancien, faute de place ailleurs. Cette implantation va choquer certains membres de la municipalité ainsi que le pasteur. Elle poussera l'architecte de la restauration de l'église, Frédéric Gilliard, à s'en expliquer auprès d'Albert Naef, alors président de la Commission fédérale des monuments historiques. Gilliard argue que la tenue grisâtre du monument anonyme, le reléguant au second plan, ne perturbe pas la valorisation du buste blanc. Les critiques vont se faire insistantes, alors que l'architecte maintient sa position pour des raisons pratiques et économiques :

Le monument funéraire (qui n'a pas grande valeur en soi) n'est pas un obstacle. Nous avons envisagé l'éventualité de le déplacer, mais il est si profondément encastré dans la maçonnerie qu'il faudrait démolir à peu près le mur pour l'enlever. Ce serait fort coûteux. Mais nous étudions la possibilité de placer une tenture grise (ou de toute autre teinte tranquille) devant ce malheureux monument. On mettrait ainsi bien en valeur le monument Viret, et à peu de frais<sup>9</sup>.

Malgré cela, la polémique se conclut en 1934 avec le déplacement du monument Viret. Il a sans doute lieu bien plus pour éviter une association douteuse que pour préserver le cénotaphe d'un inconnu dont les armoiries et l'épitaphe sont martelées<sup>10</sup>. Cette affaire reflète une conception de l'objet fortement sujette à des a priori culturels. D'une part, le monument du XVII<sup>e</sup> siècle ne revêt plus un

sens historique puisque «anonymisé»; d'autre part, il est inconsidéré du point de vue de l'histoire de l'art<sup>11</sup>.

A l'inverse, le monument de François-Louis de Pesme († 1737) au temple de Saint-Saphorin-sur-Morges a bénéficié d'une restauration complète et a suscité un intérêt rare (fig. 67)<sup>12</sup>. Cela est notamment dû au fait que la famille Mestral, descendante du général et propriétaire du château de Saint-Saphorin, a conservé de nombreux fragments en marbre blanc du monument<sup>13</sup>. En 1966, l'œuvre est restaurée par le sculpteur Pierre Blanc sous la direction de l'architecte Pierre Margot. Henri de Mestral finance une grande partie du travail qu'il suit avec attention. La reconstitution de l'objet est facilitée par le recours à un dessin conservé au château présentant le projet du monument<sup>14</sup>. Ce document permet la restitution des marbres qui s'effectue soit par un recollage des vestiges sur la plaque noire du fond, soit par une sculpture neuve des éléments qui font défaut<sup>15</sup>. La restauration encourt néanmoins certains choix d'ordre pratique, esthétique et financier. Pour exemple, un crâne qui, d'après le projet, devait prendre place sur la chute du drapé dans le registre médian n'est finalement pas reconstitué; de fait, Pierre Blanc le qualifie de «pas très gai»<sup>16</sup>. Si le monument n'arbore donc pas son apparence d'origine, il faut néanmoins souligner qu'il relève d'un cas exceptionnel de conservation. Celle-ci s'explique en grande partie par le soutien qu'a porté la descendance du défunt à la restauration du monument. Dans d'autres cas rares, il peut arriver que les restaurateurs à leur tour sollicitent la descendance pour la rénovation d'un monument, comme à Payerne avec la dalle de Samuel Ludwig von Wattenwyl († 1745)<sup>17</sup>.

11. Plus tard, Marcel Grandjean l'abordera de ce point de vue dans le jeu des comparaisons avec d'autres exemples vaudois; Grandjean 1988, p. 512. Cf. ci-dessous, pp. 113-115.

12. Plus tard, le monument est détérioré non seulement au cours de la révolution vaudoise mais également par le fait des Bourla-Papey; Grandjean 1982, p. 121.

13. ACV, Fonds Margot (Pierre), PP 549/1147, lettre de la Commission fédérale des monuments historiques, au Département fédéral de l'intérieur, 12 mars 1965.

14. ACV, Fonds Margot (Pierre), PP 549/1147, lettre de Pierre Blanc, 1<sup>er</sup> juin 1965. Projet publié par Grandjean 1982, p. 121.

15. ACV, Fonds Margot (Pierre), PP 549/1147, «Travaux de sculpture», devis de Pierre Blanc, 24 février 1965.

16. ACV, Fonds Margot (Pierre), PP 549/1147, lettre de Pierre Blanc, 1<sup>er</sup> juin 1965.

17. On s'enquiert auprès de G. von Wattenwyl si l'on peut repeindre la dalle de Samuel Ludwig (ACV, AMH A 138/1, Payerne 314, 12 février 1969). Cette pratique est très courante à Bâle pour les monuments des cloîtres du Münster.

9. ACV, P Gilliard (Frédéric) 42, Temple d'Orbe, Dossier administratif, correspondance, «Lettre de Frédéric Gilliard du 16 janvier 1934 à Albert Naef», notamment.

10. Le monument a été probablement détérioré pendant la révolution vaudoise.

## Réfections et déplacements *intra* et *extra ecclesia*

Les dalles couchées, quant à elles, sont bien souvent déplacées à l'occasion de la réfection des sols et des fouilles qui la précédent. Leur conservation varie alors selon qu'elles sont disposées à l'extérieur ou maintenues à l'intérieur des édifices. A Aigle, les pierres tombales étaient déjà fixées le long des murs de la nef en plein air, avant les travaux de 1899 à 1901. La commission de restauration envisage alors de les placer contre les murs du chœur, au-dessous des fenêtres, «en prenant toutes les mesures de protection nécessaire»<sup>18</sup>. Il n'est aucunement question de les réintégrer dans le chœur qui accueille désormais un nouveau dallage et une reconfiguration des stalles. De même, dans le temple d'Aubonne, vers 1940, à la suite de l'empierrement, du bétonnage du sol et de la pose d'un nouveau carrelage, le devis de restauration prévoit de placer les trois dalles qui occupaient l'entrée du chœur à l'extérieur avec des fers de scellement. L'architecte Frédéric Gilliard dessine alors un auvent pour abriter les monuments<sup>19</sup>. Ce dernier ne verra cependant pas le jour sans doute faute de moyens. En 1967, l'archéologue cantonal Edgar Pelichet recommande à la commune la réalisation d'une simple plaque d'éternit pour protéger les pierres des intempéries. Cette proposition restera sans suite<sup>20</sup>. La même année, l'archéologue adresse une lettre à la municipalité d'Aigle où il propose de réintégrer les neuf dalles – aujourd'hui au nombre de huit – dans l'église, afin de les dresser le long des parois de la nef. Selon lui, le procédé demeure le moins coûteux. Il argumente sur la valeur des dalles en ces termes: «Elles sont toutes importantes par le personnage qu'elles concernaient et par les armoiries qui s'y trouvent». Si la commune y consent tout en demandant des subsides, le projet ne verra pas plus le jour: les dalles seront finalement adossées au muret du jardin de la sacristie, à leur emplacement actuel, sans protection aucune (fig. 30)<sup>21</sup>.

Dans d'autres édifices, la réfection des sols n'a pas eu pour conséquence le déplacement des dalles à l'extérieur. A Saint-Etienne de Moudon, la pierre tombale de Béat-Louis Ernst († 1749) est encastrée dans une paroi du bas-côté



Fig. 30. Aubonne, église réformée, les dalles à leur emplacement extérieur actuel (Photo Dave Lüthi).

nord. Son caractère très sculptural et bichrome – elle est probablement due à Johann Friedrich Funk I – ne laisse pas présumer qu'elle occupait à l'origine le sol du chœur, près de la table de communion. Le réaménagement du temple dans les années 1970 lui a valu de gagner en exposition sans subir les intempéries. Auparavant, elle avait été maintenue à sa place dans le chœur, même après la pose d'un nouveau dallage par Henri Perregaux en 1838-1839<sup>22</sup>. Ce traitement soigneux est sans doute lié au fait que, dans une notice consacrée à l'église, Pierre-Isaac Joly (1818-1901), ancien conseiller d'Etat originaire de Moudon, s'attarde longuement sur les monuments funéraires du temple<sup>23</sup>.

## Topographie symbolique du chœur: le cas de Payerne

Comme nous l'avons vu, le monument funéraire a bénéficié sporadiquement d'une volonté de conservation, surtout grâce à sa valeur commémorative et historique. Certains exemples permettent en revanche de questionner la dimension symbolique de l'organisation originelle des monuments. Le cas de l'église paroissiale de Payerne s'avère unique au regard de sa conservation, puisque la restauration y a largement pris en compte la place des monuments<sup>24</sup>. Durant les travaux de 1931 à 1942, Louis

18. ACV, AMH A 12/2, Aigle, fiche 1, 1<sup>re</sup> séance de la Commission tenue à l'église d'Aigle, 22 août 1899.

19. ACV, P Gilliard (Frédéric) 7, lettre au pasteur D. Rosset, 30 mai 1940; lettre à Monsieur Gaggio, entreprise de maçonnerie, 4 juillet 1939; devis descriptif et estimatif des travaux de restauration, avril 1939. ACV, P Gilliard (Frédéric) 6, «Abri pour dalles», élévation non datée.

20. ACV, AMH A 5/5, Aubonne 17, fiche 1, lettre à la municipalité d'Aubonne, 20 juin 1967.

21. ACV, AMH A 12/3, Aigle, fiche 1, lettre de l'archéologue cantonal à la municipalité d'Aigle, 20 juin 1967.

22. ACV, Fonds Bosset (Louis), PP 110/15 (13 à 25), Temple St-Etienne à Moudon, relevés archéologiques, plan au niveau inférieur, 9 octobre 1930, Pr. Bosset et Bueche, A. Naef fils; Cassina, Fontannaz 1998, pp. 33-34.

23. ACV, AMH A 113/2, Moudon, fiche 1, P.-I. Joly, «L'église Saint-Etienne à Moudon».

24. Citons au passage le cas d'Yverdon, où les dalles sont encore à leur emplacement d'origine. A la reconstruction du temple en 1753, elles sont simplement surélevées pour arriver au niveau du plancher.



Fig. 31 – Payerne, église paroissiale, projet de Louis Bosset pour le placement des dalles funéraires bernoises dans le chœur, accompagné d'un décor peint, 1931 (ACV).

Bosset propose une reconstitution du chœur prétendument conforme à son état du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Comme en témoigne son projet, il affectionne un adossement des dalles le long des parois du chœur, dans lequel la lumière et les peintures concourent à un certain rendu pittoresque (fig. 31)<sup>26</sup>. En 1932, lors des fouilles, les dalles sont mises en dépôt ce qui entraîne leur délitage et la perte de quatre d'entre elles. Une fois la réfection du chœur achevée, elles sont adossées dans l'application stricte du projet. Après avoir été encore déplacées à l'entrée de l'église à la fin des années 1970, Pierre Margot les replace dix ans plus tard au sol sur une sorte de socle surélevé au fond du chœur. L'architecte souligne alors l'«absurdité» de dresser des monuments conçus et pensés pour être au sol<sup>27</sup>. De par cette opération, les dalles payernoises produisent à nouveau un effet de regroupement bernois dans le chœur. Grâce à une restauration des monuments funéraires particulièrement documentée, il est permis d'apporter néanmoins quelques nuances à la configuration actuelle pour questionner en creux la disposition d'origine. Celle-ci paraît bien plus organisée qu'accidentelle pour deux raisons. Premièrement,

d'après le relevé de Bosset avant le déplacement des dalles, certains monuments formaient des paires commémorant un seul et même défunt. La dalle était placée devant le monument plaqué, comme pour les patriciens Albrecht von Büren († 1685) et Karl Dachselhofer († 1700)<sup>28</sup>. Secondement, des photos d'avril 1931 donnent à voir des tentures peintes sur la paroi derrière les monuments plaqués de Rosina Appollonia Effinger († 1761) et de Karl Dachselhofer<sup>29</sup>. Ces décos soulignaient et rehaussaient la forme du monument avec chapeau de gendarme, acrotères et cul-de-lampe en forme de coquille (fig. 32). Les peintures ont disparu à la suite d'un décrépissage des parois, pratique de restauration alors à la mode. Il paraît certain qu'elles étaient d'origine; des décos similaires peuvent être encore observées à l'église paroissiale de Trachselwald, ou à Saint-Pierre de Porrentruy<sup>30</sup>. Offrant un véritable cadre aux monuments, elles renforçaient leur inscription au sein du chœur de Payerne dans un programme et une syntaxe décorative. Par conséquent, tout porte à croire que le chœur tenait lieu d'une véritable orchestration du pouvoir patricien bernois, combinant stalles de magistrats, peintures et monuments funéraires. Cet effet de groupement

ACYverdon, Dossier du Temple, S14, Journal pour la commission du Temple, et de sa bâtie, 23 avril 1758; Kasser 1965, pp. 33-52.

25. ACV, Fonds Bosset (Louis), PP 347/29/4, Rapport sur les travaux exécutés au temple paroissial de Payerne en 1932, 3 février 1933.

26. ACV, Fonds Bosset (Louis), PP 347/29/3, projet de restauration, juillet 1931.

27. ACV, Fonds Margot (Pierre), PP 549-1589, «Eglise paroissiale de Payerne : dalles funéraires», 2 juillet 1991.

28. ACV, Fonds Bosset (Louis), PP 347/29/2, relevé des sépultures, mai 1931.

29. ACV, Fonds Bosset (Louis), PP 110, 1, photographies du chœur, 30 avril 1931.

30. A Trachselwald, monument d'Anna Margaretha von Wattenwyl (1695); à Porrentruy, dans la chapelle Saint-Jean, monument d'Anastasia Blarer von Wartensee († 1609).



Fig. 32. Payerne, église paroissiale, le monument de Karl Dachselhofer († 1700) encadré de son décor peint original, en avril 1931 (ACV).

est à comparer avec les dispositifs héraldiques des salles baillivales, où les armoiries dans leur ensemble emblématisent le pouvoir bernois<sup>31</sup>. En outre, si la fonction symbolique du chœur n'est pas attestée dans tous les temples, elle est avérée pour certains cas, notamment dans les églises des chefs-lieux baillivaux (Grandson, Vevey, Nyon, etc.) et, en terres bernoises, dans les sièges de seigneuries, comme à Worb et à Jegenstorf<sup>32</sup>. L'exemple de Payerne donne à réfléchir sur les conséquences des déplacements des monuments dans le reste du canton. Il n'en résulte pas seulement la détérioration des œuvres elles-mêmes, mais également la perte d'un sens organisationnel. Celui-ci est d'ailleurs à appréhender dans l'idée d'un « regroupement matériel » qui fait écho à un « regroupement social », tout à fait connexe à l'idée de « cooptation » des patriciens bernois avancée

par l'historien Rudolf Braun<sup>33</sup>. En ce sens, cette organisation doit faire l'objet d'une approche sociologique de la « topographie sociale » des monuments, notion déjà mobilisée par Illi pour la question des cimetières sous l'Ancien Régime<sup>34</sup>. C'est probablement une telle conception des ensembles funéraires qui a fait défaut aux politiques de conservation et de restauration passées.

31. Voir en particulier les salles d'armoiries des châteaux d'Aigle et de Chillon.

32. Dans d'autres cas, ils sont réunis dans le transept, comme à Romainmôtier; Jaton 2007, p. 55; Aebi 1991.

33. Braun 1988, pp. 173-174.

34. Illi [version du 15.07.2005]. En outre, ce concept est inauguré par Gaston Bardet pour l'approche urbanistique du Paris contemporain. Pour retracer l'historique de sa topographie sociale, voir Chapel 2003, pp. 195-198.